



**Une phase importante de modernisation des bâtiments d'élevage bovin entre 2001 et 2008**

En Nord Pas de Calais entre 2001 et 2008, le nombre de bâtiments d'élevage a diminué de 30 %, sous l'effet de la concentration des élevages. Ces bâtiments ont été très souvent réaménagés. En effet, en bénéficiant des programmes successifs de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), les exploitants ont pu assurer la modernisation de leurs bâtiments. Ce phénomène a été renforcé par le classement de l'ensemble de la région en zone vulnérable en 2001, et la possibilité de bénéficier de financement FEOGA en zone objectif 1 (arrondissements de Avesnes, Douai et Valenciennes), ainsi que l'octroi d'aides régionales. Le PMBE mis en place en 2007, a permis la poursuite de cette modernisation et l'agrandissement des bâtiments d'élevage.

Entre 2001 et 2008, la concentration des élevages bovins se poursuit. Le nombre d'élevages a diminué de 25 % en 7 ans pour atteindre 6 015 unités en 2008. Chaque année, la région perd 4% d'élevages soit par disparition de l'exploitation agricole soit simplement par arrêt de l'activité bovine.

En 2008, le nombre de sites par exploitation bovine est de 1,1 comme en 2001. Le nombre moyen de bâtiments par exploitation s'élève en 2008 à 2,3 contre 2,1 en 2001. En 2008, un peu plus des deux tiers des bâtiments sont consacrés exclusivement à l'hébergement des animaux.

Pour les exploitations appartenant au champ de l'enquête (entité possédant au moins dix vaches laitières ou 5 vaches nourrices ou un total de 30 bovins), le cheptel moyen est passé de 90 en 2001 à 113 en 2008. Le taux d'occupation moyen dans les bâtiments en 2008 est relativement faible : 78 %, ce qui peut s'expliquer par une baisse du cheptel entre 2001 et 2008, la capacité

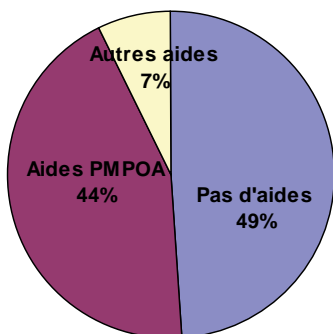
des bâtiments est de 875 000 places pour 680 000 bovins. En 2001, la capacité des bâtiments était de 851 000 places pour 725 000 bovins.

L'élevage laitier occupe une place importante avec 189 000 vaches laitières hébergées dans 4 200 exploitations en 2008. Par rapport à 2001, le nombre de vaches laitières a diminué de 12 %. Le nombre de vaches allaitantes est stable, 71 000 lors des enquêtes bâtiments d'élevage 2001 et 2008.

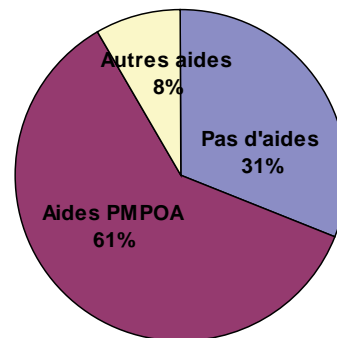
**Une modernisation soutenue par des programmes d'aides financières renforcés en 2001**

La modernisation des bâtiments d'élevage s'accélère entre 2001 et 2008. Sur cette période, ce sont presque 30 % des 14 000 bâtiments existants en 2008 qui ont été construits ou aménagés. Entre 1994 et 2001, 15 % des bâtiments existants avaient été construits ou aménagés. Les programmes d'aides financières ont permis cette modernisation. Dans le Nord-Pas de Calais,

**Pourcentage d'exploitations selon le type d'aides perçues**



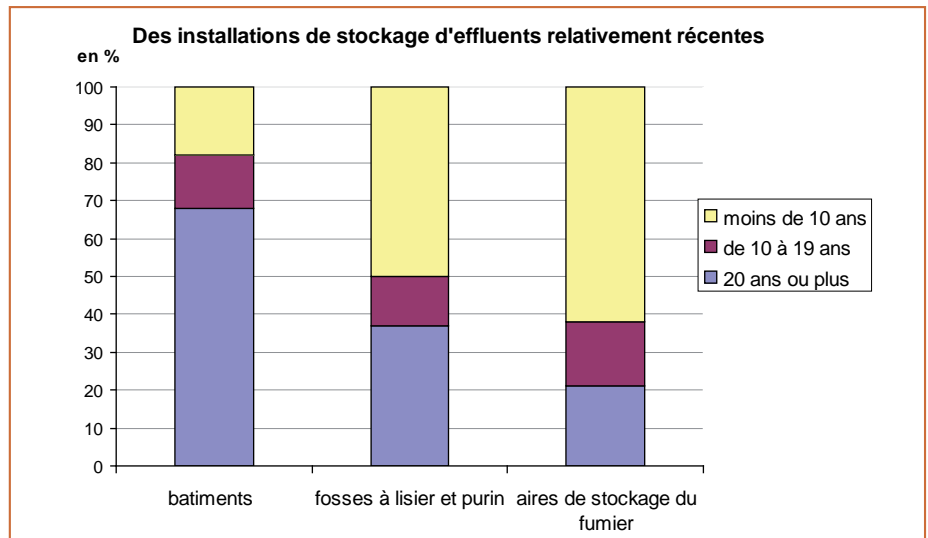
**Pourcentage du cheptel selon le type d'aides perçues**



Source : Agreste Nord-Pas de Calais - enquêtes bâtiments d'élevage 2001-2008

51 % des exploitations ayant des bovins ont perçu une aide pour les investissements liés aux bâtiments. Ces exploitations aidées concentrent 69 % du cheptel. Environ 44 % des exploitations bovines du Nord Pas de Calais ont perçu une aide dans le cadre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA). La première phase (PMPOA1 de 1995 à 2000) destinée aux élevages de plus grande taille a touché des élevages possédant en moyenne 215 bovins. La deuxième phase (PMPOA 2 ou PMPLEE de 2001 à 2006) était destinée quant à elle aux élevages situés en zone d'action prioritaire. Suite au classement de l'ensemble de la région en zone vulnérable, elle a touché des élevages plus petits (112 bovins en moyenne). En 2008, 8 % des exploitations avaient déjà bénéficié d'un soutien du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevages (PMBE), mesure du document régional de développement rural 2007-2013, mis en œuvre de façon anticipée dès 2006. Enfin 4 % ont bénéficié uniquement de subventions des collectivités territoriales.

Pour les élevages laitiers, la proportion d'élevages aidés dans le cadre du PMPOA atteint 70% .



### Evolution des matériaux utilisés pour les bâtiments

70 % des bâtiments d'élevage ont plus de 20 ans. Les différentes aides ont permis de les moderniser. Entre 2001 et 2007, ce sont surtout des installations de stockage d'effluents liquides ou solides qui ont été nouvellement construites. 50 % des fosses à lisier et purin et 60 % des aires de stockage du fumier ont moins de 10 ans .

De nettes évolutions dans les matériaux utilisés pour la construction des bâtiments sont à souligner. Les charpentes en bois n'équipent plus que 53 % des bâtiments contre 64 %

en 2001. Les charpentes métalliques sont utilisées en 2008 pour 28 % des bâtiments, la combinaison métal-bois est utilisée pour la construction de 19 % des charpentes.

Le fibrociment ou la tôle éverite sont de plus en plus utilisées pour la couverture des bâtiments (63 % contre 55 % en 2001). Les exploitants participent activement à la construction des bâtiments (65 % du parc existant). Ils interviennent sur les travaux d'aménagement intérieur, la maçonnerie et les bardages et menuiserie, un peu moins sur la construction de la charpente et la couverture.

### Prédominance de la stabulation libre paillée

La stabulation entravée passant de 13 % en 2001 à 4 % en 2008 tend à disparaître.

La stabulation libre se renforce représentant 91 % des places en 2008 contre 81 % en 2001. Le mode de stabulation litière accumulée avec aire d'exercice paillée intégrale est majoritaire avec 68 % des places en 2008 pour 59 % en 2001. Ce mode de stabulation respectant le bien être des animaux, facilite la mécanisation des tâches et simplifie la gestion des effluents. Elle ne produit qu'un seul type de déjections : du fumier compact de litière, stockable éventuellement au champ après deux

mois d'accumulation dans les étables, facilement compostable au besoin. Par contre ce mode de stabulation génère des importants besoins en paille.

La durée annuelle moyenne d'hébergement en continu dans le bâtiment est de six mois pour les vaches laitières. Pour les aires paillées, elles disposent d'une surface de couchage de 8,5 m2 en moyenne.

### De nets progrès dans la récupération des déjections animales et des eaux souillées.

Par ce mode de stabulation prioritaire, il y a peu d'effluents liquides à gérer. En 2008, les aires de stockage du fumier sont plus grandes et mieux

équipées. Ces dix dernières années, elles ont été fortement renouvelées, 57 % des 3 330 aires ont été construites après 1998, elles représentent 62 % de la surface de stockage. En 2008, la superficie moyenne des fumières est de 246 m<sup>2</sup> contre 195 m<sup>2</sup> en 2001. Elles respectent mieux les contraintes environnementales. 93 % d'entre elles sont bétonnées et présentent donc une bonne étanchéité. 55 % sont bétonnées avec trois murets ce qui permet un meilleur contrôle du stockage du fumier. En 2008, 37 % de ces fumières sont totalement couvertes et protégées de la pluie ce qui limite les écoulements, alors qu'en 2001, seules 10 % d'entre elles étaient couvertes. La récupération des écoulements progresse : pour 70 % des aires , les jus sont collectés dans

une fosse contre 42 % en 2001. Le recueil des ruissellements provenant du fumier dans une unité de traitement est rare (2 % des aires).

En 2008, 84 % des exploitations bovines ont établi un plan d'épandage global des déjections animales. La quasi totalité (99 %) produit du fumier et 63 % du lisier ou du purin. Les exploitations qui produisent du fumier l'épandent sur une surface de 23 hectares représentant 25 % de leur surface agricole utilisée. La pratique du compostage reste marginale (6 % des exploitations en 2008).

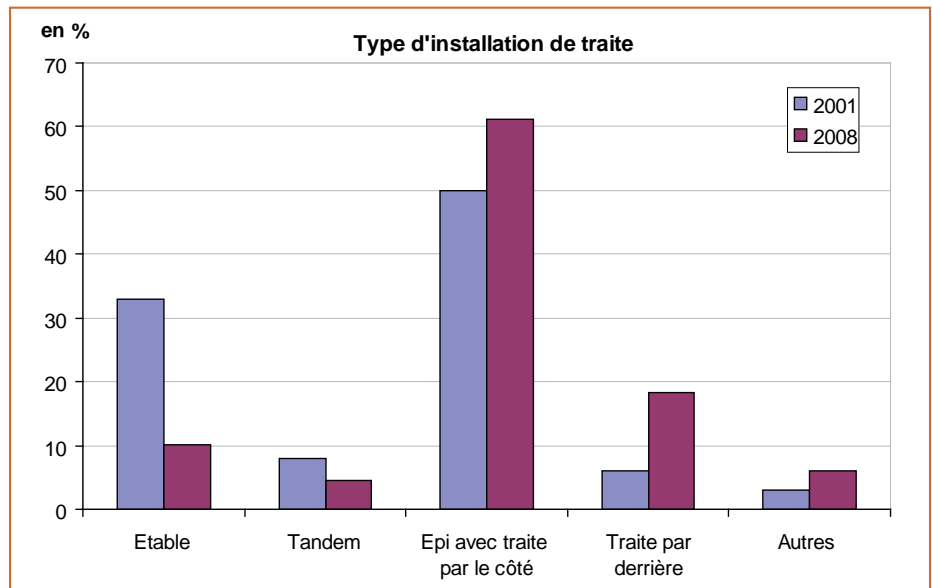
Les exploitations qui produisent du lisier ou du purin l'épandent sur une surface de 16 ha dont 7 hectares de prairies. Les 16 ha représentent 20 % de la surface agricole utilisée.

**Des équipements de traite renouvelés**

Les installations en épi sur le côté sont les plus fréquentes : elles représentent 61 % des équipements en 2008 contre 50 % en 2001. 10 % des exploitations laitières pratiquent encore la traite à l'étable. Ce mode de traite correspond à des petites structures.

Les systèmes de traite par l'arrière se développent, représentant 18 % des installations. Les robots de traite, bien que connaissant un bon développement restent marginaux avec 1 %

des installations. Pour les installations de traite en épi sur le côté, le nombre de vaches traites simultanément est de huit.



Ecoulement des eaux (destination)	Eaux vertes en %		Eaux blanches en %		Eaux brunes en %	
	2001	2008	2001	2008	2001	2008
vers le milieu naturel	37	10	48	12	24	4
sur l'aire d'exercice	6	1	3	0	26	14
vers une fosse	56	82	41	79	50	76
dispositif de traitement	1	7	8	9	0	6

Source : Agreste Nord-Pas de Calais - enquêtes bâtiments d'élevage 2001-2008

**Méthodologie**

L'enquête sur le cheptel bovin de novembre 2008 a été réalisée par le service régional de l'information statistique et économique (SRISE) de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). L'échantillon de 409 exploitations réparties dans les 2 départements est établi par sondage. Ces exploitations ont été interrogées sur leurs effectifs présents selon les différentes catégories de bovins. Seules les exploitations atteignant un certain seuil (au moins 10 vaches laitières, ou 5 vaches nourrices, ou un total de 30 bovins) ont répondu à l'ensemble des questions sur les bâtiments d'élevage et les différents ouvrages (fosses à déjections, aires de stockage des fumiers, unités de traitement des eaux souillées) utilisés pour l'élevage. Ces unités représentent une fois extrapolées 6 015 exploitations élevant 680 000 bovins, soit 85 % des élevages bovins et 92 % des bovins. C'est sur ce champ que porte cette publication.

L'enquête de novembre 2008 pose des questions sur les bâtiments d'élevage, les fosses de stockage des déjections et les aires de stockage des fumiers. Des questions similaires avaient été posées dans l'enquête de novembre 2001. Leur rapprochement permet de mesurer l'évolution survenue pour ces différents ouvrages utilisés pour l'élevage bovin.

Les questions posées dans cette enquête ont été élaborées après consultation de l'Institut de l'Élevage et des services concernés des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement. Elles concernent chaque ouvrage de l'exploitation utilisé pour l'élevage des bovins. Elles portent principalement pour les bâtiments sur le mode de construction, l'écoulement des eaux souillées et le mode de stabulation des animaux selon 6 catégories de bovins, pour les fosses à déjections sur le mode de construction et le volume, et pour les aires de stockage des fumiers sur le mode de construction et la superficie.

**Définitions**

Bâtiment d'élevage : construction hébergeant des bovins constituant une unité d'usage et de conception

Site : lieu où se trouve un ensemble de bâtiments de l'élevage bovin de l'exploitation, distants les uns des autres de moins de 500 mètres et ayant en commun un ou plusieurs moyens de fonctionnement (compteur d'eau, silos à fourrages, ouvrage de stockage des effluents...)

Eaux vertes : eaux de lavage des passages d'animaux ou du quai de traite ;

Eaux blanches : eaux de lavage du matériel de traite, de laiterie, de buvée des veaux ;

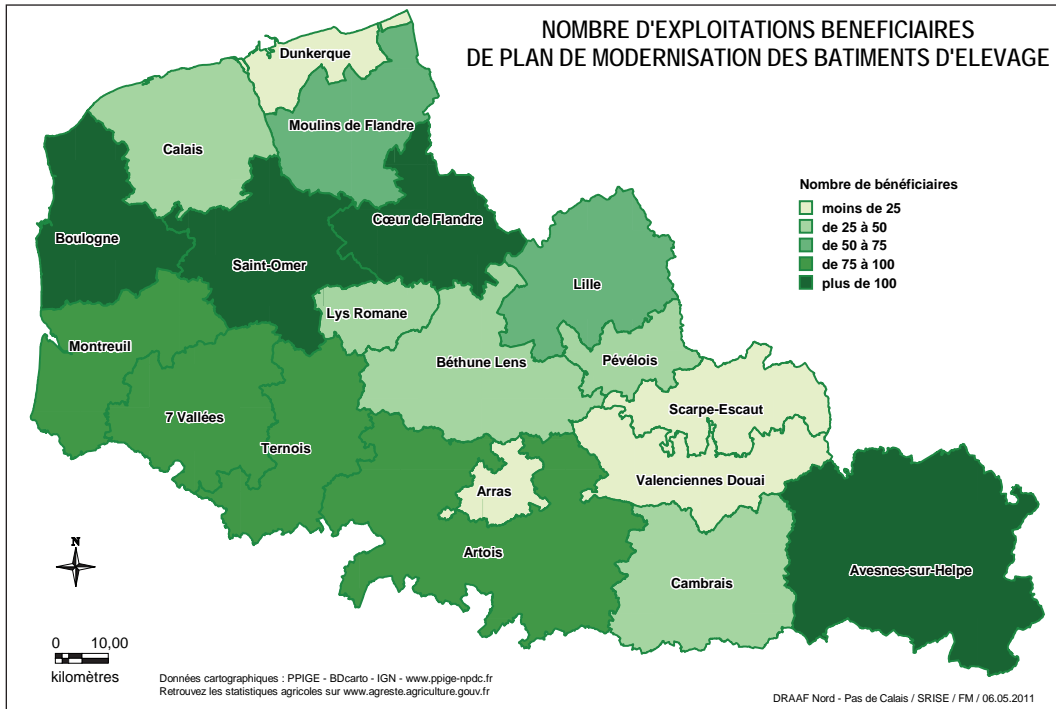
Eaux brunes : écoulements des aires d'exercice.

**En complément**

La publication nationale : «Les bâtiments d'élevage bovin entre 2001 et 2008 : réduction des risques de pollution d'origine bovine» Agreste Primeur, n°240 – avril 2010  
*disponible sur [agreste.agriculture.gouv.fr](http://agreste.agriculture.gouv.fr)*

**Le PMBE ou plan de modernisation des bâtiments d'élevage**

En 2011, la DRAAF et le conseil régional Nord Pas de Calais ont commandité une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du document régional de développement rural. Selon cette étude réalisée par TERCIA Consultants, fin 2010, le fichier OSIRIS des bénéficiaires comptabilise environ 1100 exploitations bénéficiaires du PMBE au 31/12/2010. L'accès au PMBE est réparti largement sur le territoire régional, dans les deux régions d'élevage bocager, mais également dans les territoire de polyculture élevage. Les montants d'aide sont fixés en fonction des caractéristiques du projet. 65 % des aides sont comprises entre 10 et 25 000 euros, 10 % sont supérieures à 30 000 euros.



Les bâtiments pour les bovins représentent 91 % des aides (56 % pour les bovins lait, 19 % bovins mixtes et 16 % pour les bovins viande). Pour plus de la moitié des laitiers, une salle de traite fait partie du projet.

Les constructions se répartissent de manière équilibrée entre des bâtiments neufs, des extensions avec ou sans rénovation ou seulement un aménagement. Les bâtiments neufs sont des composantes fortes de restructuration des exploitations : éloignement du village, regroupement ou dégroupement : 15 % sont localisés dans un lieu différent du siège d'exploitation.

Le dispositif touche toutes les catégories d'exploitants : 37 % des bénéficiaires ont moins de 40 ans, 21 % plus de 50 ans. Mais les bénéficiaires sont plutôt dans une logique d'investissement liée à une installation

16 % des exploitations ont moins de 50 ha et 31 % plus de 100 ha. Il semble donc que ce soit plutôt des grandes exploitations qui sont concernées. 4 % des bénéficiaires sont soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

